



www.afcp-formations.fr

# PROGRAMME DE FORMATION

## SST – Formation initiale

### Sur deux journées

Service Administratif et Commercial

Téléphone : 03 83 49 54 69 Mail : [contact@afcp-formations.fr](mailto:contact@afcp-formations.fr)

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Perfectionner et entretenir les connaissances en matière de secourisme utilisables aussi bien dans la vie professionnelle que sociale et prolonger la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

#### Publics concernés

Tout salarié d'une entreprise

#### Contenu de la formation

Connaissances théoriques et pratiques avec mise en situation.

#### Pré requis

Être titulaire du certificat SST de moins de 2 ans

#### Compétences des formateurs

Formateur Secourisme certifié

#### Durée de la formation

7 h 00 en présentiel 1<sup>ère</sup> journée

7 h 00 en présentiel 2<sup>ème</sup> journée

#### Effectif

04 personnes minimum

10 personnes maximum

#### Maintien des connaissances

Un recyclage est obligatoire tous les 2 ans pour maintenir sa certification.

#### Méthode et moyens pédagogiques

Illustration : Powerpoint, vidéo en salle de cours.

Remise d'un dossier de stage comprenant :

- Aide-mémoire SST
- Manuel SST
- Autocollant SST

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Salle de cours équipée : paperboard, vidéoprojecteur.

Exercices pratiques sur mannequin et équipements pédagogiques.

#### Moyen d'évaluation

Grille d'évaluation nationale (document INRS).

Une attestation de fin de formation permettant de valider les compétences acquises.

#### Modalités, délais d'accès et contact

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de

[contact@afcp-formations.fr](mailto:contact@afcp-formations.fr)

Tel. 03 83 49 54 69

Tarif : sur devis non consulter

Délais d'accès 15 jours à partir de la date de prise de contact.

#### Modules - Contenu - Durée

##### Accueil - 5 minutes

- Définition et présentation générale

##### 1 – Rechercher les risques persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention, le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risques ... connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques.

##### 2 – De « Protéger » à « Prévenir »

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Connaître l'alerte aux populations
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire au danger sans s'exposer lui-même

##### 3 – Examiner la victime et faire alerter

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue d'un résultat à obtenir
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

##### 4 – Examiner la victime et faire alerter

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

##### 5 – Secourir

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la/des victime(s)

##### 6 – MATÉRIEL À FOURNIR PAR VOS SOINS POUR SESSION INTRA :

- Une salle avec prise, tables et chaises pour la partie théorique
- Les stagiaires devront se munir d'un stylo et de feuilles pour prendre des notes
- Une salle d'environ 20 m<sup>2</sup> pour la pratique

Accessibilité : nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.